



ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

|   |   |
|---|---|
| <b>Habitats d'intérêt communautaire concernés</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4030 : Landes sèches européennes <b>Enjeu très fort</b></li> <li>- 4020* : Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix. <b>Enjeu très fort</b></li> <li>- 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux. <b>Enjeu fort</b></li> <li>- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin. <b>Enjeu moyen.</b></li> <li>- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude. <b>Enjeu très fort</b></li> </ul> |
| <b>Espèces d'intérêt communautaire concernées</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Loutre d'Europe <b>Enjeu majeur,</b></li> <li>- Grand Rhinolophe <b>Enjeu majeur,</b> Petit Rhinolophe <b>Enjeu très fort,</b> Barbastelle d'Europe <b>Enjeu majeur,</b> Murin de Bechstein <b>Enjeu majeur,</b> Grand Murin <b>Enjeu très fort,</b> Murin à oreilles échanquées <b>Enjeu très fort,</b> ...</li> </ul>   |
| <b>Secteur concerné</b>                           | L'intégralité terrestre du site Natura 2000   |

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- Limiter la fermeture des milieux ouverts d'intérêt communautaire
- Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation

#### Mesures :

- TER1 Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, flore et la faune terrestres
- TER3 Amélioration des connaissances sur les continuités écologiques des milieux pour les espèces d'intérêt communautaire

### Contexte et problématiques

Le site Natura 2000 comprend 627 ha de surfaces agricoles, soit un tiers du périmètre terrestre du site, dont environ 59% sont des cultures, 40% des prairies et 1% de vergers, friches et jachères (voir diagnostic socioéconomique). Certaines pratiques agricoles peuvent être génératrices de pollutions diffuses à l'échelle des bassins versants, mais elles contribuent au maintien de la diversité écologique, en assurant notamment le maintien des milieux ouverts (cf. action TER6).

Plusieurs Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont en cours sur le territoire, intégrant des enjeux « eau » et « biodiversité ». Des MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) sont ainsi proposées pour accompagner les exploitations agricoles dans l'objectif d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (mise en herbe, absence de fertilisation, etc.). Par ailleurs, des PSE (paiements pour services environnementaux) peuvent également être proposés. Ils rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer/maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, protection du paysage et de la biodiversité, etc.).

Enfin, sur les secteurs non intégrés à la PAC (politique agricole commune), des contrats Natura 2000 (hors MAEC biodiversité) peuvent financer des actions de restauration et/ou d'entretien des milieux.

### Description des sous-actions

#### ➤ **TER12.1 – Faire un bilan puis contribuer à l'élaboration de chaque PAEC et à la mise en œuvre de chaque PSE sur le territoire, et enfin suivre leur mise en œuvre**

#### ➤ **TER12.2 – Encouragement des pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau**

Mobiliser les contrats Natura 2000, les MAEC, les PSE, ou tout type de dispositif qui vise à soutenir les investissements (ex : Breizh Bocage) contribuant à la restauration et l'entretien des éléments du maillage écologique (haie, talus, mares), aux conversions de cultures en prairies, au pâturage extensif sur les prairies, à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP), etc. Pour ce dernier point, l'objectif est de s'articuler avec les dispositifs déjà existants (Conseil stratégique phytosanitaire, Certiphyto, etc.) et de s'appuyer sur eux pour diminuer l'utilisation des PPP.

Un lien devra être fait avec les SAGE concernés sur le site (SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye et SAGE Baie de Saint-Brieuc).

#### ➤ **TER12.3 – Promotion de l'utilisation raisonnée des traitements antiparasitaires du bétail**

Un travail en partenariat avec les agriculteurs pourra être mené pour proposer une gamme de produits ou de techniques alternatives à l'Ivermectine, un antiparasitaire impactant certaines proies des chauves-souris.

## Modalités de mise en œuvre

| Sous-action    | Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)   | Partenaires potentiels   |
|----------------|--|--|
| <b>TER12.1</b> | Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel                      | Région, Chambres d'agriculture, opérateurs PAEC et PSE                               |
| <b>TER12.2</b> | Propriétaires privés, exploitants, Conseil départemental 22, Conservatoire du littoral (CDL) | Région, DDTM, Chambres d'agriculture, Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre, EPTB Rance |
| <b>TER12.3</b> | Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel                      | Agriculteurs, Chambres d'agriculture, GMB, Bretagne Vivante                          |

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de MAEC, PSE, contrats Natura 2000 ou autres
- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation

### Coût estimé et financement prévisionnel

- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEADER) et Temps agents
- Acquisition de matériel en régie : coût à préciser.
- Financement :
  - . Communes.
  - . Conservatoire du littoral.
  - . Etat/ Europe (Natura 2000).
  - . CD22 (Taxe Barnier)

### Références

XXXXXXXXXX  
 XXXXXXXXXXXX  
 XXXXXXXXXXXX